



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20230307-2023-18-URBMC-DE Date de télétransmission : 07/03/2023 Date de réception préfecture : 07/03/2023	
Numéro de l'acte	2023-18-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-18

URBANISME : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SSCV LES FONTINES – IMPLANTATION D'UNE BULLE DE VENTE – SIGNATURE D'UN AVENANT

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2022-90 du 22 septembre 2022 portant implantation par la société KIC d'une bulle de vente sur la Place Roger Salengro à compter du 1^{er} octobre 2022, pour une durée de 6 mois et pour un montant de 100 € mensuel, visant la commercialisation de leur programme dit les Fontines, situé Quai du Commerce à Arques

Considérant que la société KIC n'a pas installé cette bulle de vente au 1^{er} octobre 2022 et que la date de l'occupation de la Place Roger Salengro n'est pas connue à ce jour

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la durée de l'installation de la bulle de vente jusqu'au 30 septembre 2023

Considérant que la SSCV LES FONTINES représentera la société KIC pour la construction et la ventes de biens immobiliers

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°2022-90 du 22 septembre 2022

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : AUTORISE la société SSCV LES FONTINES à occuper la Place Roger Salengro, pour un montant de 100 € mensuel, pour l'implantation d'une bulle de vente

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant

ARTICLE 3 : INSCRIT les recettes au budget 2023 et suivants.

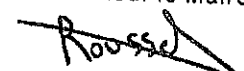
ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	27
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

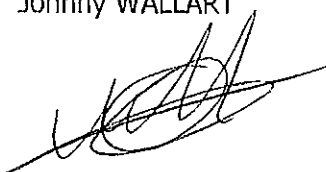
Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 07 MARS 2023 et publication ou
notification le 07 MARS 2023

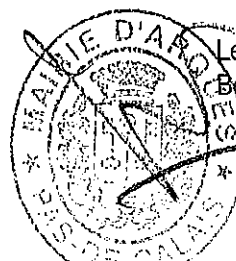
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL

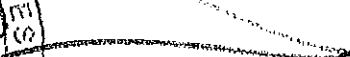
Fait à ARQUES
Le 02 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Johnny WALLART





Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.